

Procès-verbal de séance du 05 février 2025

Date de la convocation : 29/01/2025

L'an deux mil vingt et cinq, le cinq du mois de février à vingt et un heures. Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SAINT-AFFRE, Maire.

Présents : SAINT-AFFRE Christian, le Maire, PAYROT Isabelle, CANTALOUBE Françoise les adjoints, Didier AFRICAÏN (arrivée à 21h13), BURLET Bruno, GRATUZE Christine, MASSE Serge, VIELCANET Jean-Louis.

Absent(s) Excusé : LE MOINE Anne (a donné procuration à M. Saint-Affre)

Secrétaire de séance : Françoise CANTALOUBE

Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 9 Absent(s) : 1 Procuration : 1

Ouverture de la séance à 21h05

Mme CHANTELOUP Natacha, agent territorial assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente n'est pas validé, il n'est pas encore dressé.

Ordre du jour :

- Approbation des statuts Aveyron Ingénierie
- Protection maintien de salaire -participation communale
- Travaux de voirie 2025
- Avis sur consultation -stockage déchets 12 La Capelle Balaguier
- Projet refuge- chatterie- mairie de Villefranche de Rouergue
- Questions diverses
 - Point logement
 - Débroussaillage

Approbation des statuts Aveyron Ingénierie

M. Le Maire informe que la commune adhère à Aveyron ingénierie et que la structure a modifié ses statuts le 05/11/2024 qu'il convient donc de les approuver.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur d'agence
- Commission de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
Cette adhésion inclus la rédaction des actes en la forme administrative
- **Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Votants : 10 Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0

Protection maintien de salaire -participation communale

- **Vu** le code général des collectivités territoriales
- **Vu** le code général de la fonction publique ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 (notamment les articles 2 et 4) ;
- **Vu** le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
- **Vu** la délibération 2017-09-02 du 28 novembre 2017
- **Vu** l'avis du comité social territorial en date du 27/11/2024
- **Considérant** que la délibération initiale ne répondait pas aux obligations du montant minimum de participation

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents au titre du risque prévoyance. Cette mesure s'applique au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'à celui des agents contractuels de droit public et de droit privé.

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation légale sont fixées par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 qui prévoit notamment pour le risque prévoyance, une participation mensuelle pour chaque agent qui ne peut être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35€ soit 7€. Par ailleurs le décret définit les garanties minimales pour les risques incapacité temporaire de travail, invalidité et décès.

En conséquence, la commune de Ols et Rinhodes qui avait déjà mis en place cette participation mais à 5€ doit délibérer en vue de se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation légale et réglementaire et permettre cette participation à l'ensemble de ces agents avec un minimum de 7€ par mois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE

- Le montant mensuel de la participation est fixé à **7 € par à compter du 1^{er} janvier 2025**
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles : 6411

Votants : 10 Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0

Travaux de voirie 2025

Suite à proposition et chiffrage du technicien de Ouest Aveyron Communauté, M. Le Maire propose de valider le programme voirie de 2025 pour un montant total de de 16 646.40€
Les travaux de dérasement seront faits en mars et le goudron dans l'été.

Avis sur consultation -stockage déchets 12 La Capelle Balaguier

M. Le Maire avait invité les élus à lire le dossier de consultation sur la plateforme de stockage inerte à la Capelle Balaguier. Un registre a été ouvert pour une consultation publique, il n'y a eu aucun commentaire déposé en mairie.

Les élus ne souhaitent pas émettre d'avis.

Projet refuge- chatterie- mairie de Villefranche de Rouergue

M. Le Maire informe les élus d'un projet porté par la commune de Villefranche de Rouergue, concernant la mise en place d'une chatterie. Le projet se ferait par le biais d'une entente entre les communes qui souhaiteraient s'inscrire dans la démarche. Pour financer ce projet il est proposé d'engager une dépense de 10 € par habitant pour l'investissement initial, puis d'une participation annuelle de 2€ par habitant pour assurer le fonctionnement chaque année. En fonction du nombre de communes qui s'associeraient ces montants seraient à ajuster.

Les élus ne souhaitent pas s'engager

Questions diverses

◆ Travaux logement

Le placo dans le logement principal est terminé. La couverture sera faite la semaine prochaine. Il est à noter une bonne coordination des entreprises.

Les compteurs d'eau sont posés

Les difficultés avec Enedis pour permettre la pose des compteurs, il est difficile d'avoir un interlocuteur.

L'entreprise Ricard a fait un devis pour le raccordement des compteurs il se chiffre à 3000€ alors que le SIEF en demandait 5200€.

◆ Travaux débroussaillage : Afin de respecter les obligations légales de débroussaillage l'entreprise Ricard est intervenu au niveau du lotissement

Fin de séance 22 h34

PV VALIDE en Conseil municipal le 09 Avril 2025

Le Maire Christian SAINT-AFFRE

Le secrétaire de séance : Françoise CANTALOUBE

